

Centre d'Affaires Professionnels de l'Immobilier
6, quai Turckheim
67000 STRASBOURG

SCCV SAVERNE GRIFFON
11, rue du Marais Vert
67084 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 26 juillet 2021

A l'attention de Monsieur GLOCK



Monsieur,

Nous vous remercions de votre consultation et nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, la proposition de financement du **CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES** sur l'opération PSLA AU BORD DE L'EAU à Saverne portée par la **SCCV SAVERNE GRIFFON**.

Souhaitant vivement que ces conditions vous agréent, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Anne VOGT

Directrice

CONDITIONS DE FINANCEMENT PSLA PROPOSEES

A LA SCCV SAVERNE GRIFFON

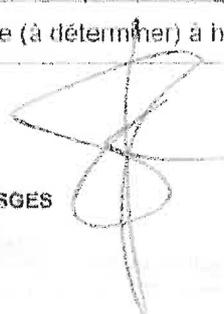
LE 15 SEPTEMBRE 2021 10/03/2021

OBJET	Prêt Social Location Accession (PSLA)				
SUPPORT	Ouverture d'une convention dédiée et causée, par opération.				
MONTANT	600 000 EUR.				
DUREE	5 ANS maximum				
	Le 1 ^{er} versement doit intervenir au plus tard 3 mois après la date d'édition du contrat.				
TAUX D'INTERET	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CONDITIONS A TAUX FIXES IN FINE</th> </tr> <tr> <td>5 ANS</td> <td>0,90%</td> </tr> </table>	CONDITIONS A TAUX FIXES IN FINE		5 ANS	0,90%
CONDITIONS A TAUX FIXES IN FINE					
5 ANS	0,90%				
MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les demandes de versements devront être transmises signées par mail. ➤ Préavis : 1 jour ouvré. ➤ Les versements seront réalisés sur le compte ouvert dans nos livres. 				
MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FONDS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le remboursement du capital se réalise en une seule fois, au terme de la convention (amortissement du capital in fine). ➤ Le paiement des intérêts se fait au trimestre. 				
CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Levées d'option : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le remboursement anticipé peut être partiel ou total. ➤ Le remboursement anticipé doit être égal au minimum à 10 % du montant de la convention. ➤ Le remboursement anticipé, partiel ou total, est possible à tout moment, sans indemnité de remboursement anticipé (ni indemnité de gestion ni indemnité financière). ➤ Les demandes de remboursement devront être transmises signées par mail. ➤ Préavis : 10 jours ouvrés. ➤ Edition d'un avis d'échéance précisant le montant du capital remboursé et le décompte des intérêts payés. 				

FRAIS DE DOSSIER	0,20 % du montant de la convention.
FONCTIONNEMENT DU COMPTE et DOMICILIATION DES FLUX	La gestion de ces concours s'effectuera via le compte SCCV SAVERNE GRIFFON ouvert dans les livres du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES. Domiciliation de 100% des flux liés à la construction et aux loyers perçus durant la phase locative sur le compte ouvert dans nos livres.
GARANTIES	Caution Collectivité Publique (à déterminer) à hauteur de 100%

*Bon pour accord
30 juillet 2021*

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES



CONDITIONS DE MISE EN PLACE DU FINANCEMENT PSLA (documents à fournir)

- ☞ la convention signée entre la **SCCV Saverne Griffon** et l'ETAT conformément aux prescriptions de l'article R 331-76-5-1.II du code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- ☞ l'agrément préalable délivré à la **SCCV Saverne Griffon** par le représentant de l'ETAT dans le Département, conformément aux prescriptions de l'article R 331-76-5-1. II du CCH relatives à la réalisation de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession ;
- ☞ le permis de construire définitif et purgé de tout recours des tiers du programme de logements objet du présent financement et l'attestation de non recours signée de l'autorité ayant signé ledit permis OU acte notarié si VEFA ;
- ☞ le plan de financement définitif de l'opération ;
- ☞ la délibération de la **SCCV Saverne Griffon** concernant la réalisation de l'opération ;
- ☞ la caution Collectivité Publique (à déterminer) apportée à la **SCCV Saverne Griffon**.

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES ACCEDANTS A LA LEVEE D'OPTION

Organisme prêteur	Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES
Objet du financement	Opération PSLA AU BORD DE L'EAU à Saverne pour un montant de 600 000 EUR maximum
Transfert des conditions initiales	Non
Emprunts	Conditions des taux habitat Durée maximum : 25 ans

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Une offre adaptée aux locataires-accédants

- prendra en compte les éléments présents et futurs afin de s'assurer de la solvabilité des acquéreurs aussi bien au moment de la signature du contrat préliminaire qu'au moment de la levée d'option (de 1 à 3 ans) et ce pour minimiser au maximum le risque d'insolvabilité.
- détaillera une proposition chiffrée et adaptée au client la plus pérenne possible.
- prendra en compte les souhaits de l'acquéreur en termes de garantie (hypothèque ou caution).
- laissera au client la possibilité de choisir le financement le plus avantageux lors de la levée d'option entre le PSLA et la gamme des Prêts du Crédit Agricole.

Services proposés

1/ Instruction en amont des dossiers de prêts transmis par la **SCCV Saverne Griffon**.

- ☞ Retour sur la faisabilité des dossiers de prêts (pré-accord).

2/ Et de manière non exclusive et non obligatoire, établissement par le Crédit Agricole d'une offre de prêts complémentaires (PTH et PC en taux fixe) et d'une offre de services privilégiée aux futurs acquéreurs désireux de contracter avec le Crédit Agricole.

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES